



ICAO UNITING AVIATION

NO COUNTRY LEFT BEHIND



AFI PLAN AIG Project ATELIER AIG

Cotonou, Benin
12 – 15 November 2019



ICAO UNITING AVIATION

NO COUNTRY LEFT BEHIND



Hiérarchie juridique des textes





Attention

*Les Etats sont appelés à **transposer** les dispositions de l'OACI en accord avec leur **propre** cadre législatif **national***

Pour plus d'information Ref. Doc 9734, sections 3.1 and 3.2.1



ATTENTION

- Chaque Etat est **different**, et un dispositif juridique différent, des us et coutumes, et des spécificités différentes aussi.
- C'est pourquoi les principes généraux suivants Therefore, the following general principles **doivent être adaptés à chaque contexte national.**



Annexe 13 / Cadre Législatif National

- Certes, les **Annexes** contiennent des SARPs, élaborées pour fournir les **exigences minimales** nécessaires à observer par tous les Etats Contractants.
- Cependant, les Annexes, généralement ne **sont pas écrites d'une manière qui convient à une transposition verbatim dans la réglementation d'un Etat**. Il est de la responsabilité des Etats d'élaborer des réglementations contenant assez de détails et qui soient consistants avec les cadres juridiques et organisationnel des Etats, incluant même les aspects en dehors de l'aviation (Doc 9734)



Annexe 13 / Cadre Législatif National

- La réglementation des Etats nécessite d'être formulée dans le **jargon juridique**. Elle devrait être écrite telle qu'elle soit **facilement comprise** et utilisée aussi bien par les autres organes étatiques que l'industrie, et aussi par le personnel de l'Autorité d'Enquête Accidents dans l'exécution de leurs activités quotidiennes.
- L'Etat devrait s'assurer de la **consistance totale du cadre législatif en place**, veillant à éviter des contradictions et/ou manque de consistance entre les dispositions contenues au niveau des Lois et règlements en vigueur.



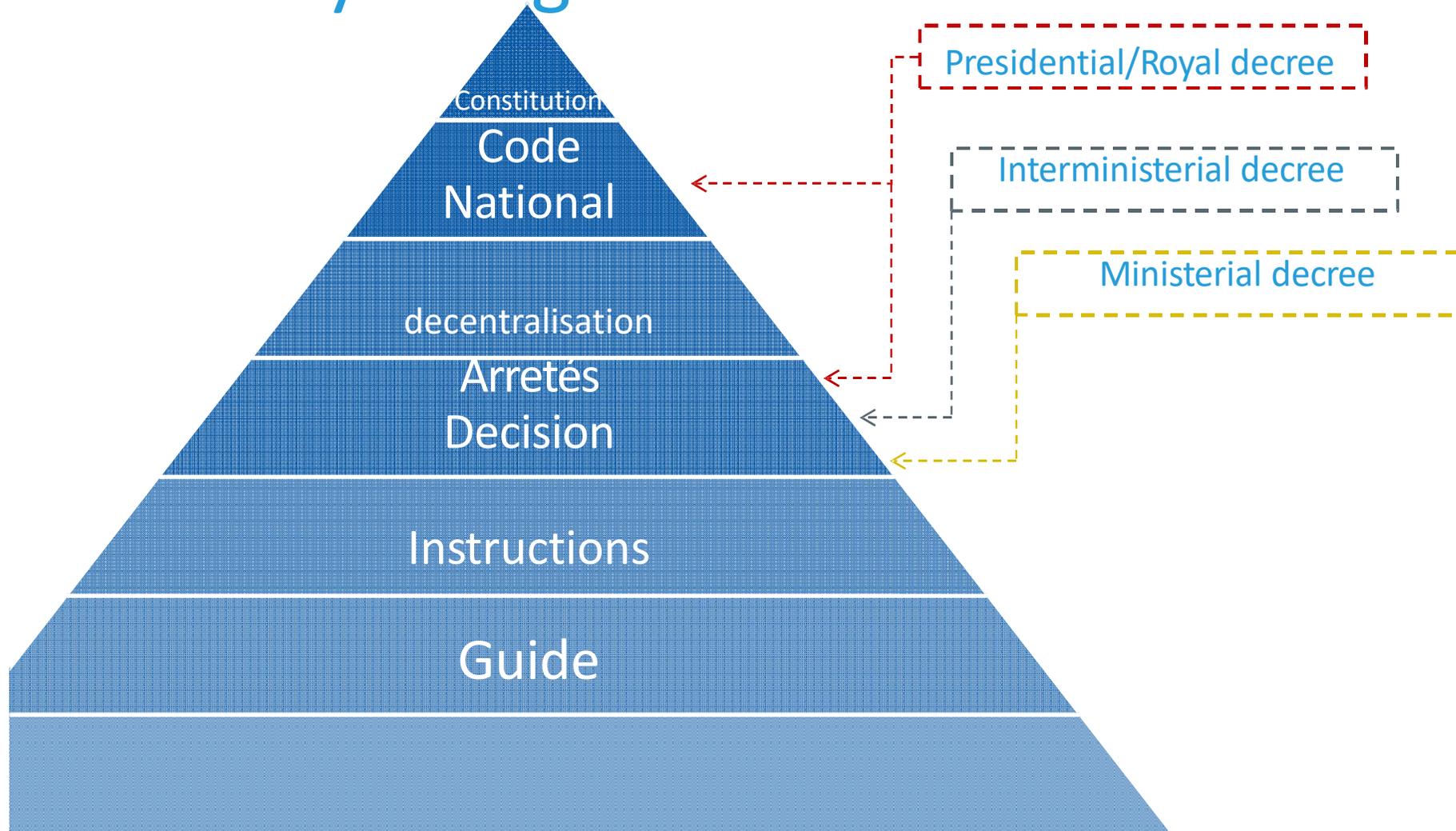
Annexe 13 / Cadre Législatif National

Exemple :

- **A13 §3.3** *“L’Etat d’occurrence prendra toutes dispositions utiles pour assurer la conservation des indices ainsi que la garde de l’aéronef et de son contenu pendant le temps qui sera nécessaire aux fins d’enquête. »*
- **Transposition nationale d’un Etat** : *“Quand un accident cf. à XXXX survient au dessus ou dans NOTRE TERRITOIRE, l’aéronef, ses démembrements, son contenu ou traces ne devront pas être enlevées et manipulées, avant la conclusion de l’enquête par le Bureau des Investigations d’aviation, sous réserve d’une autorisation de la Police après concertation du Bureau*
- *(2) En outre, il revient au Bureau de décider à quel moment de l’enquête il sera permis la remise d’une partie ou de la totalité de l’aéronef”*



Hierarchy of legal texts





Autorité de délivrance

- **Lois :** Parlement,
- **Decret Présidentiel/Royal :** President, Roi/Reine
- **Decr./Arreté Interministerial. :** Gouvernement, Premier Ministre, or plusieurs Ministres co-signataires
- **Arreté Ministerial /regulation:** Ministre en charge de l'objet
- **Decision / Directive :** Autorité déléguée en charge de l'objet
- **Instructions :** Autorité dirigeant l'entité
- **Guidance material :** Personnel atitré



Opposabilité

- **Lois** : Toutes personnes et entités sous la **jurisdiction de l'Etat**
- **Decret Presidentiel/Royal :** Toutes personnes et entités sous la **jurisdiction de l'Etat**
- **Decr./Arret Interministerial. :**
Toutes personnes et entités sous la **jurisdiction de l'Etat dont les activités sont sous la tutelle des Ministres concernés**
- **Arreté Ministeriel /règlement :** Toutes personnes et entités dont les **activités sont sous la tutelle du ministre signataire**
- **Order/ Directive :** Toutes personnes et entités **tutelle de l'autorité sigantaire**
- **Guide d'orientation : pas de valeur juridique :**



Délegation de pouvoir

- Un document hiérarchiquement bas ne peut contredire ou aller au-delà de l'instrument d'origine
- La réglementation (legislation de base ou règlement opérationnel spécifique) doit clairement établir quel document d'application une Entité est autorisée à adopter, en partant de la Constitution vers les instructions.
- A titre d'exemple, la Constitution indiquera le processus de promulgation des lois :
« les lois sont établies et votées, et la Loi est ratifiée par le Roi pour entrer en vigueur »



Delegation de pouvoir

- Proclamation de l'Aviation Civile :
« Art. 92. Pouvoir d'adopter des règlements et des Directives
1/ *Loi* : Le Conseil des Ministres **peut adopter les réglementations** nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette Proclamation
2/ *Reglementation ministerielle* : l'Autorité **peut adopter des directives indiquant les règles et normes** nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette Proclamation »
• Manual d'Aérodrome *Normes (signé par le DG)* : “En vertu du pouvoir de l'Autorité XXX sous l'article 92/2 de la Proclamation de l'Aviation Civile que ces les Normes de Mise en Ouvre suivantes ont été adoptées”



Legislation- Considerations d'applicabilité

- Q1 : à QUI s'appliquera cette disposition ?
- Q2 : QUI mettra en ouvre cette disposition ?
- Q3 : est il besoin d'un support juridique pour cette disposition?
- Q4 : ya til d'autres considérations en relation au système juridique national ?



Adopter ou adapter les règlements d'autres Etats ou une organisation regionale

- Ceci a l'avantage de disposer de textes déjà établis et utilisés
- **MAIS, il pourrait être dangereux s'ils ne sont domestiqués**
- Pour le faire de satisfaisante ::
 - S'assurer que l'Etat fournissant loi/reglement a un système juridique similaire et un environnement similaire
 - Prendre en considération les différences entre les 2 système, les cultures
 - Se rappeler des conseils des dernières diapositives
 - S'assurer de la consistance entre les documents législatifs nationaux existants et éviter les contradictions/manque de consistance entre des dispositions contenus dans différentes reglementations en vigueur
 - S'assurer que les dispositions adoptées peuvent être effectivement mises en œuvre dans votre ETAT(ou alors les adapter)
 - S'assurer que les documents adoptés reflètent la dernière version de l'Annexe 13

- Ref: ICAO doc 9734 §3.2.2 (and 3.3.3)



Example 1 de mise en oeuvre de l'Annexe 13

- A13 §5.1 :STD « L'Etat d'occurrence ouvrira une enquête sur les circonstances de l'accident ...»
- **Bau moyen de quel type de moyen juridique devrait être transposée cette norme dans le dispositif législatif national ?**



Exemple 1 de mise en oeuvre de l'annexe 13

A13 §5.1 :STD «L'Etat d'occurrence ouvrira une enquête sur les circonstances de l'accident ...»

Norme  ~~Guide d'orientation~~

Opposabilité? Etat = ?

Etat = Autorité d'Enquête Accident (or au dessus)

 ~~Instruction~~



Exemple 1 de mise en oeuvre de l'annexe 13

A13 §5.1 :STD «L'Etat d'occurrence ouvrira une enquête sur les circonstances de l'accident ...»

Opposabilité? Etat = ?

Etat = Autorité d'Enquête Accident

Qui est Autorité juste au dessus du Service d'Enquête accident?

- Ministre de ...



Reglement

- Parlement



Loi

Demandant à l'autorité d'Enquête Accidents
D'ouvrir une enquête



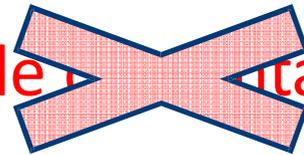
Exemple 2 de mise en oeuvre de l'annexe 13

A13 §5.6 L'Enquêteur Désigné aura un accès sans restriction à l'épave (...) et un un contrôle sans restriction au

Norme



Guide ~~opérationn~~



Opposabilité?

Toutes entités, organes et citoyens dans l'Etat



Example 2 of Annex 13 implementation

A13 §5.6 L'Enquêteur Désigné aura un accès sans restriction à l'épave (...) et un un contrôle sans restriction au

''''

Une législation nationale est nécessaire pour mettre en oeuvre cette disposition



Example 3 of Annex 13 implementation

A13 §4.2 La notification doit être rédigée en langage clair et comprendre tous ceux des renseignements ci-après qui pourront être immédiatement obtenus, mais l'envoi de la notification ne devra pas être retardé du fait que ces renseignements seraient incomplets:

- a) pour un accident abréviation d'identification ACCID,, et INCID, pour un incident grave ;
- b) constructeur, modèle, marques de nationalité et d'immatriculation et numéro de série de l'aéronef ; etc...

Opposabilité?



Example 3 of Annex 13 implementation

A13 §4.2 The notification shall be in plain language and contain as much of the following information as is readily available, but its dispatch shall not be delayed due to the lack of complete information:

- a) for accidents the identifying abbreviation ACCID, for serious incidents INCID;
 - b) manufacturer, model, nationality and registration marks, and serial number of the aircraft;
- ETC.

Enforceability : AIA investigators

an AIA chief instruction is enough

 contained in the Investigators manual (signed by the AIA chief, or an authority above)

Content : refer to the presentation on Procedures



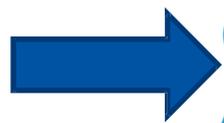
Exemple 3 de mise en oeuvre de l'Annexe 13

A13 §4.2 La notification doit être rédigée en langage clair et comprendre tous ceux des renseignements ci-après qui pourront être immédiatement obtenus, mais l'envoi de la notification ne devra pas être retardé du fait que ces renseignements seraient incomplets:

- a) pour un accident abréviation d'identification ACCID, et INCID, pour un incident grave
- b) constructeur, modèle, marques de nationalité et d'immatriculation et numéro de série de l'aéronef ; etc...

Opposabilité : enquêteurs de l'Autorité d'enquête Accidents

Une instruction signée de l'Enquetiur Principal est suffisante



(peut être incluse dans le Manuel d'Enquetur signé par le Chef du Bureau ou une Autorité supérieure)

Se refer à l'Exposé sur les PROCEDURES





North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montreal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok

MERCI